



Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 20 JANVIER 2026

Projet d'ordre du jour

Ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu devant avoir lieu le 20 janvier 2026, à 20 h 00 à la salle du conseil située au 1111, rue du Parc.

1. OUVERTURE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Moment de réflexion
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Adoption de procès-verbaux

5. FINANCES

- 5.1 Dépôt et présentation du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2026-2027-2028
- 5.2 Adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2026-2027-2028
- 5.3 Dépôt et présentation des prévisions budgétaires pour l'année financière 2026
- 5.4 Adoption des prévisions budgétaires pour l'année financière 2026

6. BIENS ET SERVICES

7. RÈGLEMENTS ET AFFAIRES JURIDIQUES

8. URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. LOISIRS ET CULTURE

11. AFFAIRES DIVERSES

12. CLÔTURE

- 12.1 Période de questions du public
- 12.2 Période d'intervention des élus
- 12.3 Levée de la séance